



## **CATALOGUE DES PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

**de l'Office de l'eau Réunion**

**Année 2016**

*Actualisation du catalogue établie conformément à la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion N°2013/055 du 11 décembre 2013, relative à la mise en œuvre de l'assistance technique*

**Remarques :**

Les prestations décrites dans ce catalogue sont proposées par l'Office de l'eau Réunion aux collectivités qui en font la demande par courrier.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration, l'Office de l'eau Réunion se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les besoins des collectivités ainsi que l'évolution technique et réglementaire.

# SOMMAIRE

PREAMBULE .....	3
TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESTATIONS PROPOSEES.....	4
ASS 1 - Expertise des ouvrages d'assainissement collectif.....	5
ASS 2 - Assistance à la mise en place de l'auto surveillance.....	6
ASS 3 - Assistance à l'élaboration de convention de raccordement au réseau de collecte des eaux usées.....	7
ASS 4 - Assistance à la programmation de travaux en matière d'assainissement collectif.....	8
ASS 5 - Assistance aux services d'assainissement non collectif.....	9
AEP 1 – Aide à la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable.....	10
MIA 1 - Aide à la protection des milieux aquatiques .....	11
SP 1 - Assistance à l'élaboration du rapport annuel des services publics d'assainissement .....	12
SP 2 – Aide à la définition d'un plan de formation.....	13
INFORMATION PRATIQUES .....	14
ANNEXE : RECUEIL D'INFORMATIONS NECESSAIRES A L'ELABORATION DE LA CONVENTION (A COMPLETER ET RETOURNER AVEC LA DEMANDE).....	15

## **PREAMBULE**

L'article 73 de la Loi sur l'eau et des milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 (codifié au code général des collectivités territoriales L3232-1-1), prévoit que pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, les Offices de l'Eau d'Outre-Mer mettent une assistance technique à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques.

Le décret 2007/1868 du 26 décembre 2007 est venu préciser les conditions de mises en œuvre de ce service qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'arrêté du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau définie par l'article L. 3232-1-1 du code général des collectivités territoriales est venu préciser la méthode de calcul de la tarification.

Dans ce cadre, le présent catalogue constitue l'offre de l'Office de l'eau Réunion aux collectivités éligibles.

La mise à disposition de ces prestations fera l'objet d'une convention établie sur la base de la délibération n°2009/81 de l'Office de l'eau Réunion prise en date du 16 décembre 2009 qui fixe le règlement du service.

L'assistance technique de l'Office de l'eau Réunion apportera à la collectivité les conseils techniques visant à améliorer et optimiser leurs actions dans les domaines de l'assainissement, la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable, et la protection des milieux aquatiques, à l'exclusion de prestations de services consistant à prendre directement en charge l'exploitation des ouvrages, la réalisation des études, le contrôle administratif.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Numéro de la fiche	Domaine	Référence	Libellé
1	Assainissement	ASS 1	Expertise des ouvrages d'assainissement collectif
2	Assainissement	ASS 2	Assistance à la mise en place de l'auto surveillance
3	Assainissement	ASS 3	Assistance à l'élaboration de convention de raccordement
4	Assainissement	ASS 4	Assistance à la programmation de travaux (appui à l'élaboration du SDA, du plan de gestion des déchets issus de l'épuration,...)
5	Assainissement	ASS 5	Assistance aux services d'assainissement non collectif (mise en œuvre des contrôles, exploitation des résultats pour la définition et la programmation de travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages)
6	Eau potable	AEP 1	Aide à la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable
7	Milieux aquatiques	MIA 1	Aide à la protection des milieux aquatiques
8	Services Publics	SP 1	Assistance à l'élaboration du rapport annuel des services publics d'assainissement
9	Services Publics	SP 2	Aide à la définition d'un plan de formation sur la thématique assainissement

**ASS 1 - Expertise des ouvrages d'assainissement collectif****Description**

Une assistance spécifique à la commune sera apportée afin de d'apprécier le fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif et d'apporter éventuellement des solutions d'optimisation.

**Prestation**

- La réalisation de deux visites légères par an :
  - o Visite de la station pour constater le fonctionnement et l'état d'entretien
  - o Réalisation de tests (limpidité, décantation) permettant d'apprécier le fonctionnement de l'installation
  - o Fourniture d'explications et de conseils à l'exploitant afin de contribuer à sa formation technique et à l'amélioration de l'efficacité de l'exploitation du système d'assainissement
  - o Prélèvements d'échantillons ponctuels sur effluents bruts et effluents traités, ainsi que sur les boues. Les effluents sont confiés, pour analyse à un laboratoire externe
  - o Rapport de visites
- La réalisation d'une visite diagnostic 24 heures par an :
  - o Examen du livre de bord de la station et un échange avec l'exploitant sur les conditions de fonctionnement
  - o Constat du fonctionnement et de l'état d'entretien des appareillages électromécaniques en service à la station d'épuration et sur le réseau d'assainissement
  - o Visite de la station, et si nécessaire des principaux postes de relevage et des principaux déversoirs d'orage situés sur le réseau
  - o Réalisation de tests permettant d'apprécier le fonctionnement de l'installation
  - o Evaluation de la production de boues
  - o Fourniture d'explications et de conseils à l'exploitant afin de contribuer à sa formation technique et à l'amélioration de l'efficacité de l'exploitation du système d'assainissement
  - o Prélèvements d'échantillons 24h sur effluents bruts et effluents traités, ainsi qu'un prélèvement sur les boues. Les effluents sont confiés, pour analyse à un laboratoire externe
  - o Enregistrement des débits des effluents qui transitent sur la station
- Rapport de visite

**Tarification**

- **0,05 € par habitant (et par ouvrage)**

**ASS 2 - Assistance à la mise en place de l'auto surveillance****Description**

Une assistance à la mise en place d'une auto surveillance sur la station d'épuration et sur le réseau de collecte

**Prestation**

- La réalisation de deux visites par an :
  - o Aide à la définition des points de mesure, du type de matériel à installer et des procédures de mise en œuvre.
  - o Vérification du fonctionnement des matériels et les données produites.
  - o Aide à l'élaboration du document d'auto surveillance.
- Rapport de visite.

**Tarifification**

- **0,02 € par habitant (et par ouvrage)**

**ASS 3 - Assistance à l'élaboration de convention de raccordement au réseau de collecte des eaux usées****Description**

Une assistance technique à la gestion des effluents non domestiques.

**Prestation**

- Accompagnement sur toute réflexion pour l'élaboration et la mise en œuvre des autorisations et des conventions de déversement
- Expertise de l'impact des rejets industriels sur le fonctionnement de la station d'épuration sur la base des données transmises par la commune.
- Participation aux réunions de travail

**Tarification**

- **0,01 € par habitant**

**ASS 4 - Assistance à la programmation de travaux en matière d'assainissement collectif****Description**

Une assistance à la programmation de travaux dans le domaine de l'assainissement collectif

**Prestation**

- Assistance pour la programmation de travaux de renouvellement ou d'amélioration des ouvrages.
- Avis technique sur les projets
- Participation aux réunions de travail de type schéma directeur d'assainissement, zonage, étude de réhabilitation, d'extension ou de création de station d'épuration...

**Tarification**

- **0,04 € par habitant (et par ouvrage)**



**ASS 5 - Assistance aux services d'assainissement non collectif****Description**

La prestation d'assistance est apportée pour la mise en œuvre des contrôles en matière d'assainissement non collectif, l'exploitation des résultats pour la définition et la programmation de travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages u service d'assainissement non collectif

**Prestation**

- Participation aux réunions d'information auprès des élus et des usagers et des professionnels (informations réglementaires et techniques)
- Conseil technique aux agents
- Aide à l'élaboration du cahier des charges pour le diagnostic des installations
- Aide à l'interprétation du diagnostic pour une prise en compte des risques sanitaires et environnementaux
- Aide à l'optimisation des contrôles (accompagnement lors de visites de terrain, avis sur les procès verbaux types, etc.)
- Note technique sur les obligations réglementaires des communes
- Fascicule technique pour la mise en œuvre des contrôles (descriptif des différents contrôles, des fiches techniques de description des filières)
- Modèle de règlement de service public assainissement non collectif

**Tarification**

- **0,04 € par habitant**

**AEP 1 – Aide à la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable****Description**

Une assistance spécifique à la commune est apportée dans le cadre de la bonne protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable

**Prestation**

- La réalisation d'une visite des ouvrages de captage par an
  - o Visite de l'ouvrage
  - o Veiller à ce que le principe de protection de la ressource soit respecté
  - o Repérer les faiblesses (périmètre clos, engazonnement, collecte des eaux de ruissellement, drainage du local technique)
  - o Apporter les conseils d'amélioration
  - o Conseiller pour la mise en place de dispositif de suivi permettant d'avoir une amélioration du suivi qualitatif et quantitatif. (Paramètre à mesurer, fréquence de mesure, ...)
- Réalisation d'un rapport de visite
  - o Aide et conseil pour la préparation des dossiers administratif de DUP
  - o Assistance pour la mise en œuvre des prescriptions définies par les DUP
  - o Transmission de données élaborées et interprétées produites par le réseau de suivi existant de l'Office de l'eau Réunion afin d'apporter des éléments d'aide à la décision
  - o Mise à disposition d'une veille réglementaire sur la protection de la ressource et plus particulièrement sur le périmètre de protection de captage
  - o Mise à disposition d'un document guide technique précisant les éléments à prendre en compte ainsi que les différentes étapes lors de l'élaboration d'un périmètre de protection (coût moyen d'une étude, la durée, la démarche foncière)

**Tarification**

- **0,03 € par habitant (et par ouvrage)**

**MIA 1 - Aide à la protection des milieux aquatiques****Description**

Une assistance technique est apportée afin d'aider à la définition d'action de protection et de restauration des milieux aquatiques

**Prestation**

- Assistance à l'élaboration d'un plan de gestion des milieux aquatiques ainsi que pour la mise en œuvre d'un protocole de suivi (qualité, quantité)
- Transmission de données élaborées et interprétées produites par le réseau de suivi existant de l'Office de l'eau Réunion afin d'apporter des éléments d'aide à la décision
- Mise à disposition d'un document guide technique précisant les éléments à prendre en compte ainsi que les différentes étapes lors de l'élaboration d'un plan de gestion pour permettre d'optimiser la protection et la restauration des zones humides, étang et cours d'eau (coût moyen d'une étude, opérationnalité, etc.)

**Tarification**

- **0,02 € par habitant**

**SP 1 - Assistance à l'élaboration du rapport annuel des services publics d'assainissement****Description**

Il est proposé une assistance pour l'évaluation de la qualité du service public, sur la base des indicateurs de performances définis dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

**Prestation**

- Aide à la conception du rapport annuel du service
- Aide à la mise en place d'indicateurs permettant une bonne évaluation du service public
- Participation aux réunions de travail

**Tarification**

- **0,01 € par habitant**

**SP 2 – Aide à la définition d'un plan de formation****Description**

L'assistance technique aide à définir un plan de formation « assainissement » adapté permettant d'améliorer les compétences de la collectivité

**Prestation**

- Analyse des compétences nécessaires à la réalisation des missions en matière d'assainissement collectif et non collectif
- Aide à l'élaboration du programme de formation adaptée aux besoins de la collectivité
- Participation aux réunions de travail

**Tarification**

- **0,01 € par habitant**

## **DIVERS**

En sus des prestations normalisées ci-dessus énumérées, l'Office de l'eau Réunion pourra contribuer à toute action correspondant à de l'assistance technique basée sur le conseil.

L'Office de l'eau Réunion se réserve le droit d'analyser la demande de la collectivité afin de s'assurer du domaine non concurrentiel de la prestation.

## **INFORMATION PRATIQUES**

Une réunion préalable sera organisée afin d'établir, en fonction des choix de prestations et des équipements, la convention adaptée aux attentes de la collectivité.

Pour transmettre votre demande, veuillez l'adresser à :

Monsieur le Directeur  
Office de l'eau Réunion  
49, rue Mazagran  
97400 SAINT DENIS

Coordonnées :

Tel : 02 62 30 84 84

Fax : 02 62 30 84 85

[office@eaureunion.fr](mailto:office@eaureunion.fr)

[www.eaureunion.fr](http://www.eaureunion.fr)

Informations complémentaires :

Yohann CIMBARO  
Service Lutte contre les pressions polluantes

Tel : 02 62 30 20 21

E-mail : [ycimbaro@eaureunion.fr](mailto:ycimbaro@eaureunion.fr)

**ANNEXE : RECUEIL D'INFORMATIONS NECESSAIRES A L'ELABORATION DE LA CONVENTION (A COMPLETER ET  
RETOURNER AVEC LA DEMANDE)**

INFORMATIONS GENERALES	
Commune	
Adresse	
Téléphone	
ASSAINISSEMENT	
Nom de l'interlocuteur	
Coordonnées	
E-mail	
Nom de la station d'épuration concernée par l'assistance technique	
Equivalent habitant	
Mode de gestion des ouvrages	
Coordonnées de l'exploitant	
Estimation du nombre d'industriel sur la commune	
Date de réalisation du Schéma Directeur d'assainissement	
Date de création du SPANC	
Estimation du nombre d'installation ANC	
Nombre d'agent dans le service	Assainissement collectif : Assainissement non collectif :

<b>EAU POTABLE</b>	
Nom de l'interlocuteur	
Coordonnées	
E-mail	
Nombre de captage concerné par l'assistance technique	
Nombre de périmètre protection effectif	
Mode de gestion des ouvrages	
Coordonnées de l'exploitant	
Date de réalisation du Schéma Directeur d'eau potable	
<b>MILIEU AQUATIQUE</b>	
Nom de l'interlocuteur	
Coordonnées	
E-mail	
Nombre de masse d'eau concernée par l'assistance technique (étang, cours d'eau...)	